

Département de l'INDRE
Arrondissement de LA CHATRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercices	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	13
Nombre de pouvoirs	2
Date de convocation	11/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 avril, 18 heures,
Le Comité Syndical s'est réuni, sous la présidence de
M. François BUFFETEAU, Président,
Au siège du SIAAC à MONTGIVRAY

2023-03

Étaient présents : Madame Agnès ROBIN ; Messieurs, Frédéric BOULBON, François BOUQUEREAU, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Bernard GIRAUD, Luc HURBAIN, Éric LAMBERT, Henri SERRE, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY, Philippe YVERNAULT.

Excusés : M Patrick JUDALET représenté par François BUFFETEAU et Mme Marie-Laure LEUILLET représenté par Henri SERRE

Il désigne M Jean-Yves DUSSAULT, secrétaire de séance

Objet : Provisions pour créances douteuses (article 6817)

Le président indique que nous sommes tenus de prévoir une provision pour créances douteuses au compte Article 6817. Cette provision ne se substitue pas aux provisions déjà comptabilisées aux comptes 6541 et 6542.

Il remet aux membres le projet de délibération qui s'inspire largement des exemples de délibérations prises par d'autres collectivités.

Compte tenu du transfert de la facturation, du SIAAC vers la société SAUR dans le cadre de la DSP, cette mesure ne concerne que très partiellement le SIAAC. Cependant afin de respecter cette procédure, le président indique qu'il propose de provisionner 1000 euros au compte 6817 pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le comité,

VALIDE la procédure telle que décrite ci-après lors de la réunion du comité du 20/04/2023

VALIDE le provisionnement de 1000 euros au titre de l'année 2023 sur le compte 6817.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en sous-préfecture le 26/04/2023
Et de sa publication le 26/04/2023

Le Président
François Buffeteau

